

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2021**

Date d'affichage : **16/11/2021**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre** à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il convient de procéder au remplacement de Madame Audrey MICHEL au sein de la commission des finances et de la commission ad'hoc pour le règlement de voirie.

COMMISSION DES FINANCES

Madame Christiane LARDAT s'est portée candidate et il est donc proposé de la désigner membre titulaire.

COMMISSION AD HOC - REGLEMENT DE VOIRIE

Madame Christiane LARDAT s'est portée candidate et il est donc proposé de la désigner membre suppléante.

N° 2021/104

DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

CM du 22/11/2021

N° 2021/104

DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-21,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/070 en date du 24 septembre 2020 portant création et composition des commissions municipales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/110 en date du 15 décembre 2020 portant modification de la composition de la commission des finances,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/072 en date du 29 juin 2021 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission ad'hoc règlement de voirie.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour ces nominations, conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

A LA MAJORITE – 24 POUR – 8 ABSTENTIONS (Audrey MICHEL - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY) :

DE DESIGNER Madame Christiane LARDAT pour remplacer Madame Audrey MICHEL au sein de la commission des finances ;

DE DESIGNER Madame Christiane LARDAT pour remplacer Madame Audrey MICHEL au sein de la commission ad'hoc pour le règlement de voirie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Marc Etienne LANSADÉ

